Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 36 (1990)

Heft: 19

Rubrik: Petite chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE

Eux aussi

l y a ceux qui font partie

du système. Et puis les autres. Ceux qui sont dans le système sont membres actifs d'une association qui leur permet d'avoir accès aux décisions. Les autres attendent et ne savent pas très bien comment les choses se passent. Ils sont hélas l'immense majorité si tant est que notre système actuel de représentation est lié au phénomène associatif. Or il y a des lieux où il n'existe pas d'association, où les Suisses qui v résident ne se connaissent pas entre eux; il y a aussi des gens qui, pour des raisons dont ils sont les seuls juges, n'éprouvent pas le besoin de s'associer à d'autres ou ne trouvent pas l'association qui les intéresserait. Alors ils sont rejetés dans le ghetto des anonymes. Est-ce correct? Ces Suisses anonymes, je les ai rencontrés. Dans un coin pas très perdu de la campagne française. Ils sont quatre frères. Tous Suisses et rien que Suisses. Pourtant ils sont nés en territoire étranger où leurs grands-parents sont venus chercher à vivre à un moment où la Suisse était encore pays d'émigration. Ils sont rentrés faire leur école de recrues en Suisse. Ce fut tout leur contact avec le pays. Il ne peuvent y retourner faute de moyens. Et puis ils appartiennent à un milieu où l'on ignore encore ce que sont les vacances itinérantes. Les vacances, c'est pour repeindre la cuisine ou

Vieille rengaine, dirons certains, que ce fameux vote par correspondance. Mais tout de même, c'est sérieux. Nous ne savons ce qu'en pensent nos lecteurs, mais ne pouvoir se prononcer, dans des conditions normales, sur l'avenir de son pays, c'était quelque chose d'extrêmement frustrant dans la mesure où l'on s'identifie à une nation. C'est donc pour 1992 que nous n'aurons plus à faire le voyage. Mais ne laissons pas passer le train. Ce droit nous est donné dans des conditions meilleures que jusqu'ici. Il faut s'en saisir. Donc s'inscrire dans les ambassades et consulats dès que la loi sera mise en application. Et mon-

trer par là que nous sommes tout aussi concernés que les trente et quelques pour cent qui votent au pays. Si nous ne faisons pas ce petit effort d'une démarche personnelle, il sera facile de dire que, somme toute, les Suisses de l'étranger ne s'intéressent pas à la chose publique. Alors, adieu les suites normales de la loi sur le vote par correspondance des Suisses de l'étranger : possibilité d'une représentation ad hoc au Conseil des Etats, création d'une structure de concertation élue au suffrage universel, perception par les partis et l'administration de notre poids réel, consultation organisée sur tous les projets de lois et d'accords affectant la position des citoyens vivant hors du pays. Après le vote par correspondance, un nouveau et vaste programme est à mettre en route. Cela peut aller beaucoup plus vite qu'on pourrait le penser à première vue. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a ne serait-ce que cinq ans.

labourer le jardin. Et pourtant, ils parlent avec émotion de leur FM ou de la caserne de Thoune. Ils apprennent à leurs voisins le secret des röstis ou de la fondue. Dans le village, on appelle leur coin la "Petite Suisse". Quand on leur parle d'événements récents, ils ont un peu honte

car, dans leur isolement, ils croyaient que leur pays était resté à l'abri des moeurs modernes.

Que diraient-ils s'ils pouvaient s'exprimer sans passer par une construction hiérarchique qui les dépasse? On nous dit souvent - généralement à l'occasion du 1er

août - que nous sommes tous des ambassadeurs de notre pays. C'est vrai. Dans nos sociétés modernes, on juge un pays par le comportement de l'émigré qui est votre voisin de palier. Ou l'habitant de votre village. Ces ambassadeurs diraient sans doute que la fibre qui les lie viscéralement à ce pays dont ils ne voient que les cartes postales est plus forte que l'exil. Et peut-être ajouteraient-ils qu'il n'est pas normal qu'on se substitue à eux pour dire ce qu'ils pensent. Ce que je fais pourtant. Mais ils m'ont soufflé de le dire un jour. Dont acte.

Petits services

Messager Suisse" et la Fédération des Sociétés Suisses de Paris ont un bureau commun, 10, rue des Messageries, 75010 Paris (Tél: 1.45.23.29.57). Nous avons même un fax: 1.47.70.13.29. Demain, peut-être, le télex. Il y a du monde pour répondre aux beures de bureau. Et même un répondeur. Mais nous n'avons encore que deux lignes et elles sont souvent occupées. Pourtant, bien des lecteurs nous joignent, pour nous dire qu'ils sont satisfaits de nous ... ou le contraire. Ou encore pour nous demander mille renseignements: que faire pour obtenir tels papiers, que doiton faire pour l'AVS ou le Fonds de solidarité? Bien sûr, nous ne sommes pas une banque de données, ni un service SVP, mais nous pou-

vons plus ou moins orienter ceux qui nous demandent conseil vers les services compétents. Nous pouvons faire un peu la gare de triage. Et si vous envoyez une lettre à notre courrier des lecteurs ou à notre consultation juridique, sachez que la réponse que nous donnerons dans nos colonnes profitera à d'autres lecteurs. Ne sovons pas pompeux, mais disons tout de même que c'est comme cela qu'on bâtit une petite communauté. Faites-la connaître. Faîtes connaître "Le Messager". Chaque abonnement nouveau nous permet de faire plus et mieux.

Le Messager Suisse

Conseils

en partages d'héritages selon le droit suisse : inventaire, plan financier, contrat de partage d'héritage, procurations, impôts, droit des sociétés

Treuhand Sven Müller



CH-8634 Hombrechtikon-Zürich Tél.: 055-42.21.21

Notre converture

Le Tessin, merveilleuse région et soleil de la Suisse. La partie italienne de la Suisse sera présentée dans ce numéro du Messager Suisse sous son aspect touristique, branche économique principale du Tessin.

Couverture : Le quai de Lugano-Paradiso avec le Mont Bré à l'arrière-plan.

page 2

Enfin, les Suisses de l'étranger vont avoir le droit de vote. Pierre Jonneret annonce la grande nouvelle dans sa Petite Chro-

page 4

Le Calendrier des expositions à Paris et en Suisse.

page 5

Le "Mondiale" sous un aspect un peu différent. Retrouvez-le dans le Billet d'Humeur de Danièle Dubacher.

pages 6-7

Un Reportage de Francine Bruhin sur le jeune ébéniste Jean Gardaz. Découvrez le monde d'un créateur plein d'espoir.

page 8

Le Message Officiel. L'allocution du Conseiller Fédéral Arnold Koller pour la fête du 1er

page 9

La page **Economie**. Des nouvelles des entreprises Suisses.

pages 10-12

La Revue de Presse. Notre survol des actualités cantonales.

pages 13 et 15

Dans un Dossier nous vous présentons les Français de l'étranger. Des comparaisons intéressantes avec les citoyens suisses de même statut.

pages 14-15

"Le Tessin, Soleil de la Suisse." C'est sous ce titre que nous vous présentons la Suisse italienne dans notre rubrique Tourisme.



pages 16-17

Les Nouvelles Fédérales. Les nouvelles du Palais Fédéral

pages 18 et 20

Une de nos compatriotes nous fait découvrir l'île de Chypre.

page 19

La page Philatélie d'A. Barriot.

page 20

Les Arts. La chronique d'Edmond Leuba sur des artistes suisses exposant en France.

page 22

Consultation Juridique.

page 23

Pierre Jonneret avec un Dossier sur la création de l'association "Pavillon Suisse", née dans le cadre de la Fondation Suisse de la Cité Universitaire.

Découvrez le nouveau

Messager Suisse

■ LE MESSAGER SUISSE ■

Editeur Fédération des Sociétés Suisses de Paris Directeur de la Publication Pierre Jonneret Rédaction Francine Bruhin Administrateur Willy Bossard Comité de Réduction Nicole Bodmer, Florence Piguet, Philippe Alliaume, André Grasset, Edmond Leuba, Robert Haas, Alain Marie, Willy Bossard, Philippe Brochard, Pierre Jonneret, Francine Bruhin Collaborateurs Danièle Dubacher, Edmond Leuba, Claire Oechslin, Lyana Robbiani, André Barriot, Céline Perrin, Pierre Jonneret, Francine Bruhin Siège Social 10, rue des Messageries. 75010 Paris. Téléphone : 45.23.29.57. Fax : 47.70.13.29 Maquette atelier creatio. Christophe Meier. 1, place de la République. 30250 Sommières. Téléphone : 66.80.96.66 Abonnement FF 140,- (France métropolitaine) et FF 150,- (TOM/DOM et autres pays) Service des abonnements D.I.P. 70, rue Compans. 75940 Paris CEDEX 19.

Téléphone: 42.00.33.05 Publicité s'adresser au siège Imprimeur Tschumi-Taupin. 24, rue de Dammarie. 77000 Melun. Téléphone: 64.39.37.07

Dépôt légal 2e trimestre 1990. Commission paritaire n° 62679

"Le Messager Suisse" n'est pas vendu au numéro mais par abonnement.

© Reprint autorisé après accord de la Rédaction du Messager Suisse.